

UN PARCOURS SIMPLE ET ÉQUITABLE

Les conditions de candidature

- **Âge** : respect des conditions d'âge fixées par le conservatoire à l'ouverture des places et consultables au conservatoire.
- **Santé** : certificat médical d'aptitude en cours de validité obligatoire pour la danse et l'éveil artistique danse.
- **Inscription unique** : les élèves déjà inscrits dans un conservatoire du réseau d'Est Ensemble ne peuvent pas demander une nouvelle inscription dans un autre établissement. Les doubles cursus, sauf dérogation pédagogique, ne sont pas autorisés.

À noter : vous pouvez postuler dans plusieurs conservatoires pour le même enseignement, en indiquant un ordre de préférence.

Après examen de la demande, une seule inscription sera validée.

Les critères d'attribution

- **Lieu de résidence** : un habitant du territoire est prioritaire par rapport à un habitant de la Seine-Saint-Denis, et hors Seine-Saint-Denis. Les candidats qui postulent dans le conservatoire de leur ville de résidence bénéficient d'une priorité supplémentaire ainsi que les habitants des quartiers dits « politique de la ville » (identifiés comme moins favorisés).
- **Poursuite des apprentissages** : les élèves qui ont déjà débuté un apprentissage artistique dans un autre conservatoire et qui souhaitent le poursuivre (après un déménagement par exemple) sont prioritaires par rapport à un débutant.
- **Parité** : en fonction de la discipline demandée, les garçons ou les filles sont prioritaires, pour atteindre mixité et parité dans tous les enseignements.
- **Première discipline** : les candidats qui ne sont pas déjà inscrits dans une autre discipline sont prioritaires sur ceux qui bénéficient déjà d'une inscription.
- **Motivation** : les personnes ayant candidaté l'année précédente sans succès bénéficient d'une priorité par rapport à une première demande.

Calendrier de candidature 2024-2025

- Dépôt des demandes : du 10 au 22 juin auprès de chaque établissement
- Réponses aux familles : courant juillet 2024
- Rendez-vous parents-élèves/enseignants : semaine du 2 au 6 septembre 2024
- Reprise des cours : semaine du 9 septembre 2024

DES TARIFS JUSTES ET PROGRESSIFS

Une tarification solidaire pour les habitants d'Est Ensemble

Calculé par application d'un « taux d'effort », le tarif est directement lié aux revenus précis du bénéficiaire : **à revenus moins élevés, tarif moins élevé**. Ce dispositif de solidarité est renforcé par la **réforme tarifaire de 2022 qui a permis à 70 % des familles de voir leur tarif baisser**.

Un tarif forfaitaire est appliqué pour les habitants de Seine-Saint-Denis hors Est Ensemble et pour les personnes résidant en dehors du département.

Des tarifs encourageant les pratiques des jeunes

Les élèves des classes diplômantes et les étudiants des CPES, quant à eux, bénéficient du tarif au taux d'effort, qu'ils habitent Est Ensemble ou non. En outre, le CPES théâtre est un cycle « égalité des chances », gratuit pour les boursiers.

Les modalités de paiement

L'inscription est annuelle et la facturation payable au trimestre.

La facturation se fait en trois fois dans l'année (une fois par trimestre). Le tarif personnalisé est calculé en fonction des revenus et du nombre de membres du foyer.

En cas d'abandon de la scolarité au-delà de la deuxième semaine de cours, le trimestre entamé est facturé. Les trimestres suivants ne sont pas facturés. Le tarif indiqué correspond à la cotisation annuelle pour une activité.

	TARIFS ANNUELS		
	RÉSIDENT EST ENSEMBLE	RÉSIDENT SEINE-ST-DENIS	RÉSIDENT HORS SEINE-ST-DENIS
Avant cycle (éveil, initiation...)	entre 9 € et 426 €	531 €	639 €
Musique	entre 51 € et 849 €	1059 €	1272 €
Danse ou théâtre	entre 21 € et 519 €	648 €	777 €
Cours collectif hors cycle uniquement (jusqu'à 15 élèves)	entre 30 € et 342 €	426 €	513 €
Cours collectif hors cycle uniquement (16 élèves et plus)	entre 15 € et 252 €	315 €	378 €